



Visa talent salarié en mission et contrat de mariage

Par **HD**, le **08/09/2019** à **17:33**

Bonjour ,

S'il vous plait, je suis venu en France récemment avec une Visa talent salarié en mission L313-20 3° et je sais que je ne peux pas changer d'employeur donc il faut rester dans cette mission jusqu'à la fin. Mais si j'aurai une carte de séjour de 3 ans, est ce que après la deuxième année je peux changer d'employeur ? Autre chose et si je veux marié avec ma copine qui a étudié en france et elle travaille maintenant, qu'est ce que je peux faire dans ce cas SVP ??

Merci beaucoup d'avance.